



**RETOURNER LES SOUMISSIONS A:
RETURN BIDS TO:**

Procurement & Contracting Services
Bid Receiving Unit/
Services d'acquisitions et des marchés
Module de réception des soumissions
CENTRE DES VISITEURS
73 promenade Leikin
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
Canada
Attn.: Shannon Plunkett

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ

Title – Sujet Spectromètres de table à mobilité ionique		Date Le 30 novembre, 2015
Solicitation No. – N° de l'invitation 201602729		
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201602729		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00	EST(Eastern Standard Time)
On / le :	Le 11 janvier, 2015	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services RCMP Police Loading Dock #1 1200 Vanier Parkway Ottawa Ontario K1A 0R2		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Candice Therien (candice.therien@rcmp-grc.gc.ca)		
Telephone No. – No. de téléphone 613-843-3826	Facsimile No. – No. de télécopieur 613-825-0082	
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Ombudsman de l'approvisionnement
- 1.5 Accords Commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Ombudsman de l'approvisionnement
- 6.12 Clause du Guide des CCUA
- 6.13 Instructions d'expédition – DDP

Liste des annexes

- Annexe A Besoin
- Annexe B Base de Paiement
- Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D Critères Techniques Obligatoires



PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, et Partie 6 - Clauses du contrat subséquent.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accords sur les de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.



Le texte de la section 01 - Dispositions relatives à l'intégrité – soumission du document 2003 susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer les paragraphes 1.4 et 1.5 en entier.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : cent vingt (120) jours

2.1.1 Clause du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe B du présent appel d'offres. Les droits de douane applicables et taxes d'accise doivent être inclus.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.



PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères d'évaluation technique obligatoires sont énumérés dans les Exigences obligatoires à l'annexe D

4.1.1.2 Critères d'évaluation technique cotés

Les critères d'évaluation technique cotés sont énumérés à l'annexe D

4.1.2 Évaluation financière

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 100,000.00\$ (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

4.2 Méthode de sélection – cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c) offre financière ne doit pas dépasser 100.000 \$ (taxes applicables en sus)
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandé pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

4.3 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.



2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web [Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels](#).

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulée dans les instructions uniformisées comme indiqué dans cette demande de soumissions. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

L'entrepreneur doit:

Maintenir un accès aux installations cote de sécurité valide et s'assurer que toutes les personnes travaillant sur le site tiennent un accès aux emplacements valide avec habilitation de sécurité Escort émis par la section de sécurité du ministère de la GRC

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A- Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte de la section 29 - Dispositions relatives à l'intégrité - contrat du document 2010A susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer le paragraphe 29.4 en entier.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars, 2016, La formation sur site doit être fournie pour un maximum de six (6) employés. Installation et la formation doit être complétée par un technologue qualifié. La date et l'heure exacte de la formation seront mutuellement convenues entre l'entrepreneur et le Chargé de projet.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Candice Therien

Titre : Spécialiste en approvisionnement



Organisation : Gendarmerie royale du Canada
Adresse : 73 promenades Leikin, édifice M1

Téléphone : 613-843-3826
Télécopieur : 613-825-0082
Courriel : candice.therien@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (qui sera annoncée au moment de l'attribution)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ _
Télécopieur : ____ _
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (A remplir par le fournisseur)

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : ____ _
Télécopieur : ____ _
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme selon un montant total de _____ \$ (**insérer le montant au moment de l'attribution du contrat**). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limitation of Price

Clause du Guide de CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix



6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide de CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Clause de Guide de CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Sur demande, une copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat

6.8 Attestations

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-11-27);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) Annex C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Ombudsman de l'approvisionnement

6.11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande et



consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

6.11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa.opo.gc.ca.

6.12 Clause du Guide des CCUA

B1501C	(2006-06-16)	Appareillage électrique
G1005C	(2008-05-12)	Assurances
B7500C	(2006-06-16)	Marchandises excédentaires

6.13 Instructions d'expédition – DDP

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000

Forensic Science and Identification Services
RCM Police
1200 Vanier Parkway Loading Dock #1
Ottawa Ontario K1A 0R2
CANADA



ANNEXE « A » BESOIN

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a besoin de la fourniture, de la livraison et de l'installation de deux (2) spectromètres de table à mobilité ionique sans source radioactive, ainsi que de la formation connexe.

1.0 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le spectromètre à mobilité ionique sans source radioactive doit satisfaire aux spécifications obligatoires suivantes.

- 1.1 L'appareil doit être offert sur le marché à la date de clôture de l'appel d'offres et doit être utilisé par au moins un (1) autre organisme ou ministère provincial ou fédéral, dans un aéroport (international ou national), des universités ou par d'autres industries privées.
- 1.2 L'appareil doit être un spectromètre de table à mobilité ionique sans source radioactive.
- 1.3 L'appareil doit être doté de poignées de transport et de piles remplaçables à chaud ayant une autonomie de 30 minutes.
- 1.4 L'appareil doit pouvoir être utilisé à l'extérieur (dans toutes les conditions météorologiques) et à l'intérieur.
- 1.5 Le système doit être conçu pour le prélèvement et l'analyse de particules d'explosifs à l'état de trace.
- 1.6 Les méthodes de prélèvement d'échantillons doivent permettre de prélever des échantillons sur des personnes, du matériel de laboratoire, des débris post-explosion et des surfaces poreuses et non poreuses.
- 1.7 Les échantillons prélevés doivent être analysés directement, sans aucune préparation de l'échantillon. Le support d'échantillonnage ne doit nécessiter aucun traitement ni aucune préparation par les utilisateurs avant le prélèvement de l'échantillon et doit être jetable.
- 1.8 Une tige ou un autre dispositif d'échantillonnage doit être fourni pour le prélèvement ou l'introduction d'échantillons.
- 1.9 Le temps d'analyse doit être inférieur à 10 s.
- 1.10 L'appareil doit revenir en mode « prêt à l'emploi » en moins d'une (1) minute, à la suite d'un essai d'un échantillon visiblement souillé, effectué à la température ambiante (entre 19 et 24 °C).
- 1.11 L'appareil doit être prêt à l'emploi et être opérationnel dans les 30 minutes suivant sa mise en marche, sans nécessiter d'étalonnage.
- 1.12 Le taux de fausse alarme doit être inférieur à 1 %.
- 1.13 L'appareil doit fonctionner à l'air ambiant et ne doit pas nécessiter de gaz inflammables ou de gaz en bouteille.
- 1.14 L'appareil doit contenir un étalon interne. L'étalonnage de l'appareil doit demeurer stable, c'est-à-dire que l'appareil n'a pas à être réétalonné lorsqu'il est déplacé. L'étalon ne doit faire l'objet d'aucune exigence d'entreposage particulière.
- 1.15 L'étalonnage des composés de détection doit s'effectuer de façon automatique.
- 1.16 Le détecteur doit émettre des alarmes sonores et visuelles lorsqu'il détecte une substance et doit identifier la substance détectée et en indiquer la concentration.
- 1.17 Le détecteur doit comporter des régulateurs de température et un dispositif thermique d'arrêt, au cas où les composants deviennent trop chauds.
- 1.18 Le détecteur doit comporter des ports Ethernet et USB. Les données enregistrées seront accessibles par un dispositif de stockage amovible (USB). Les données stockées doivent être analysées par le système ou par un logiciel spécialisé à partir d'un ordinateur à distance. La banque de données comprendra les données relatives aux alarmes ou passages, aux paramètres de fonctionnement et à l'étalonnage.
- 1.19 L'appareil doit être entièrement opérationnel et ne nécessiter aucun remplacement ou entretien quotidien de pièces.
- 1.20 L'appareil doit être entièrement opérationnel à des températures inférieures à 0 °C.
- 1.21 L'appareil doit être entièrement opérationnel à des températures supérieures à 40 °C.



- 1.22 L'appareil doit fonctionner à un taux d'humidité variant entre 0 et 95 % (sans condensation).
- 1.23 L'appareil doit fonctionner avec un courant alternatif de 95 à 120 V et de 50 à 60 Hz.
- 1.24 L'appareil doit peser moins de 30 lb.
- 1.25 L'appareil doit mesurer au plus 52 cm (long.) x 44 cm (larg.) x 38 cm (haut.).
- 1.26 L'appareil doit être fourni avec un boîtier de transport.
- 1.27 L'appareil doit être protégé par un mot de passe.
- 1.28 L'appareil doit comporter moins de quatre pièces consommables (y compris, sans toutefois s'y limiter, des tampons, des stylos d'essai, des filtres déshydratants, des dopants, etc.).
- 1.29 L'utilisateur doit pouvoir visualiser les résultats sur un écran rétroéclairé d'au moins 9 po.
- 1.30 L'appareil doit comporter des indicateurs, y compris, sans toutefois s'y limiter :
 - i) message Prêt à l'emploi : lorsque le dispositif est prêt à commencer l'analyse.
 - ii) message Occupé : lorsque l'appareil effectue une mesure.
 - iii) message Détection : lorsque l'appareil a détecté une substance explosive.
 - iv) message Conditions d'utilisation inacceptables : lorsque l'appareil ne fonctionne pas correctement et que, par conséquent, l'essai d'un échantillon risque de ne pas être effectué de façon satisfaisante.
 - v) message Pile faible : lorsque la pile de l'appareil est presque à plat.
- 1.31 L'appareil doit pouvoir détecter les substances ou composés suivants : nitrates, nitroglycérine (NG), tétranitrate de pentaérythritol (PETN), trinitrotoluène (TNT), dinitrotoluène (DNT), tétryle, 1,3,5-trinitro-1,3,5-triazinane (R.D.X.), 1,3,5,7-tétranitro-1,3,5,7-tétrazocane (HMX), hexaméthylène triperoxyde diamine (HMTD), triacétonetriperoxyde (TATP), dinitrate d'éthylèneglycol et soufre.

2.0 Installation, formation et garantie

- 2.1 L'appareil doit être livré et installé au plus tard le 31 mars 2016.
- 2.2 L'appareil doit inclure une garantie sur place pendant une période minimale d'un (1) an, s'appliquant aussi à toutes les pièces (y compris le détecteur et la main-d'œuvre, ainsi que les frais de déplacement applicables) à compter de la date d'acceptation.
- 2.3 Une formation doit être dispensée sur place à au plus six (6) employés. L'installation doit être effectuée par un technologue qualifié qui devra aussi donner la formation. La date et l'heure de la formation seront convenues entre l'entrepreneur et le responsable technique désigné dans le présent document.



**ANNEXE « B »
Base de Paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé ci-dessous. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le prix doit être le prix unitaire ferme incluant tous les coûts associés à la fourniture à la demande conformément à l'annexe A, DDP Destinations

DDP Destination : Gendarmerie Royale du Canada
1200 Vanier Parkway
Ottawa Ontario K1A 0R2
CANADA

No.	DESCRIPTION	Quantité	Prix unitaires fixes
1	<ul style="list-style-type: none"> • livraison • fabrication/installation • Garantie <p>rendu droits acquittés (DDP), Ottawa (Ontario), selon les Incoterms 2000 inclus les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.</p> <p>Make : Numéro de modèle Année :</p>	2	\$
2	Formation sur site pour un maximum de six (6) employés	1	\$
TOTAL (hors TVA)			\$

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 100,000.00\$ (taxes applicables en sus).



ANNEXE «C»

Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

	Government of Canada / Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat 201602729
		Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Royal Canadian Mounted Police	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Forensic Science & Identification Services	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Installation and training of IMS system from successful competitive process bidder.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 201602729
Security Classification / Classification de sécurité

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input checked="" type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : Facility access - contractor will be escorted at all times

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





Contract Number / Numéro du contrat 201602729
Security Classification / Classification de sécurité

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Assets Renseignements / Biens Production																	
IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



**ANNEXE «D»
Critères techniques obligatoires**

Le soumissionnaire doit fournir une documentation (spécifications exemple d'instrument, la publication et données documentées) démontrant que leurs produits proposés répondent à toutes les spécifications techniques figurant à l'annexe A et C, les critères techniques obligatoires. Lorsque la documentation publiée ne démontre pas le respect, un récit écrit démontrant la conformité ne sera acceptée. Le Canada se réserve le droit de vérifier toutes les informations

ITEM	Critères Techniques Obligatoires	SUBSTANTIATE IN DETAIL HOW THIS REQUIREMENT IS MET OR CROSS REFERENCE TO TECHNICAL OFFER (PAGE & PARAGRAPH)
M1.1	L'appareil doit être offert sur le marché à la date de clôture de l'appel d'offres et doit être utilisé par au moins un (1) autre organisme ou ministère provincial ou fédéral, dans un aéroport (international ou national), des universités ou par d'autres industries privées.	
M1.2	L'appareil doit être un spectromètre de table à mobilité ionique sans source radioactive.	
M1.3	L'appareil doit être doté de poignées de transport et de piles remplaçables à chaud ayant une autonomie de 30 minutes.	
M1.4	L'appareil doit pouvoir être utilisé à l'extérieur (dans toutes les conditions météorologiques) et à l'intérieur.	
M1.5	Le système doit être conçu pour le prélèvement et l'analyse de particules d'explosifs à l'état de trace.	
M1.6	Les méthodes de prélèvement d'échantillons doivent permettre de prélever des échantillons sur des personnes, du matériel de laboratoire, des débris post-explosion et des surfaces poreuses et non poreuses.	
M1.7	Les échantillons prélevés doivent être analysés directement, sans aucune préparation de l'échantillon. Le support d'échantillonnage ne doit nécessiter aucun traitement ni aucune préparation par les utilisateurs avant le prélèvement de l'échantillon et doit être jetable.	
M1.8	Une tige ou un autre dispositif d'échantillonnage doit être fourni pour le prélèvement ou l'introduction d'échantillons.	
M1.9	Le temps d'analyse doit être inférieur à 10 s.	
M1.10	L'appareil doit revenir en mode « prêt à l'emploi » en moins d'une (1) minute, à la suite d'un essai d'un échantillon visiblement souillé, effectué à la température ambiante (entre 19 et 24 °C).	
M1.11	L'appareil doit être prêt à l'emploi et être opérationnel	



	dans les 30 minutes suivant sa mise en marche, sans nécessiter d'étalonnage.	
M1.12	Le taux de fausse alarme doit être inférieur à 1 %.	
M1.13	L'appareil doit fonctionner à l'air ambiant et ne doit pas nécessiter de gaz inflammables ou de gaz en bouteille.	
M1.14	L'appareil doit contenir un étalon interne. L'étalonnage de l'appareil doit demeurer stable, c'est à dire que l'appareil n'a pas à être réétalonné lorsqu'il est déplacé. L'étalon ne doit faire l'objet d'aucune exigence d'entreposage particulière.	
M1.15	L'étalonnage des composés de détection doit s'effectuer de façon automatique.	
M1.16	Le détecteur doit émettre des alarmes sonores et visuelles lorsqu'il détecte une substance et doit identifier la substance détectée et en indiquer la concentration.	
M1.17	Le détecteur doit comporter des régulateurs de température et un dispositif thermique d'arrêt, au cas où les composants deviennent trop chauds.	
M1.18	Le détecteur doit comporter des ports Ethernet et USB. Les données enregistrées seront accessibles par un dispositif de stockage amovible (USB). Les données stockées doivent être analysées par le système ou par un logiciel spécialisé à partir d'un ordinateur à distance. La banque de données comprendra les données relatives aux alarmes ou passages, aux paramètres de fonctionnement et à l'étalonnage.	
M1.19	L'appareil doit être entièrement opérationnel et ne nécessiter aucun remplacement ou entretien quotidien de pièces.	
M1.20	L'appareil doit être entièrement opérationnel à des températures inférieures à 0 °C.	
M1.21	L'appareil doit être entièrement opérationnel à des températures supérieures à 40 °C.	
M1.22	L'appareil doit fonctionner à un taux d'humidité variant entre 0 et 95 % (sans condensation).	
M1.23	L'appareil doit fonctionner avec un courant alternatif de 95 à 120 V et de 50 à 60 Hz.	
M1.24	L'appareil doit peser moins de 30 lb.	
M1.25	L'appareil doit mesurer au plus 52 cm (long.) x 44 cm (larg.) x 38 cm (haut.).	
M1.26	L'appareil doit être fourni avec un boîtier de transport.	
M1.27	L'appareil doit être protégé par un mot de passe.	
M1.28	L'appareil doit comporter moins de quatre pièces consommables (y compris, sans toutefois s'y limiter, des tampons, des stylos d'essai, des filtres déshydratants, des dopants, etc.).	
M1.29	L'utilisateur doit pouvoir visualiser les résultats sur un écran rétroéclairé d'au moins 9 po.	
M1.30	L'appareil doit comporter des indicateurs, y compris, sans	



	<p>toutefois s'y limiter :</p> <p>i) message Prêt à l'emploi : lorsque le dispositif est prêt à commencer l'analyse.</p> <p>ii) message Occupé : lorsque l'appareil effectue une mesure.</p> <p>iii) message Détection : lorsque l'appareil a détecté une substance explosive.</p> <p>iv) message Conditions d'utilisation inacceptables : lorsque l'appareil ne fonctionne pas correctement et que, par conséquent, l'essai d'un échantillon risque de ne pas être effectué de façon satisfaisante.</p> <p>v) message Pile faible : lorsque la pile de l'appareil est presque à plat.</p>	
M1.31	<p>L'appareil doit pouvoir détecter les substances ou composés suivants : nitrates, nitroglycérine (NG), tétranitrate de pentaérythritol (PETN), trinitrotoluène (TNT), dinitrotoluène (DNT), tétryle, 1,3,5-trinitro-1,3,5-triazinane (R.D.X.), 1,3,5,7-tétranitro-1,3,5,7-tétrazocane (HMX), hexaméthylène triperoxyde diamine (HMTD), triacétonetriperoxyde (TATP), dinitrate d'éthylèneglycol et soufre.</p>	

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

Chaque proposition technique conforme à toutes les exigences obligatoires susmentionnées sera évaluée puis notée selon les critères d'évaluation cotés ci-dessous.

N°	Exigence cotée	Note maximale	Note	Justification (renvoi aux documents à l'appui)
E1	<p>L'instrument proposé doit pouvoir être utilisé à des températures inférieures à zéro (0) degré Celsius (°C).</p> <p>Attribution des points :</p> <p>10 °C et moins = 12 -9 à -6 °C = 8 -5 à 0 °C = 4</p>	12		
E2	<p>Le temps d'analyse de l'instrument doit être inférieur à 10 secondes.</p> <p>Attribution des points :</p> <p>0 à 5 secondes = 15 6 à 8 secondes = 10 9 à 10 secondes = 5</p>	15		
E3	<p>L'instrument doit revenir en mode « prêt à l'emploi » en moins d'une (1) minute après l'examen d'un écouvillon visiblement sale, à température ambiante.</p>	15		



	<p>Attribution des points :</p> <p>0 à 30 secondes = 15 31 à 45 secondes = 10 46 à 60 secondes = 5</p>			
E4	<p>L'instrument doit avoir au plus quatre pièces non durables.</p> <p>Attribution des points :</p> <p>2 pièces ou moins = 6 3 pièces = 4 4 pièces = 2</p>	6		
E5	<p>L'instrument doit être doté d'un écran rétroéclairé offrant une zone d'affichage d'au moins 9 po.</p> <p>Attribution des points :</p> <p>> 12 pouces = 6 10 à 12 pouces = 4 > 9 pouces = 2</p>	6		
E6	<p>L'instrument proposé devrait détecter des particules d'explosifs et distinguer au moins dix (10) composés explosifs différents en émettant un signal d'alerte visuel et sonore :</p> <p>Attribution des points :</p> <p>15 et plus = 15 13 à 14 = 10 10 à 12 = 5</p>	15		
E7	<p>La quantité minimale détectable des substances explosives suivantes sera :</p> <p>1. Quantité minimale détectable de chacune des substances explosives suivantes : RDX, TNT, NG, PETN</p> <p>Attribution des points :</p> <p>≤1 ng = 8 1 à 5 ng = 6 >5 ng = 4</p> <p>2. Quantité minimale détectable de chacune des substances explosives suivantes : TATP, HMTD, sulfure</p> <p>Attribution des points :</p> <p>≤ 50 ng = 8 50 à 250 ng = 6 > 250 ng = 4</p>	16		



E8	La bibliothèque de l'instrument peut être programmée pour l'ajout d'explosifs et de précurseurs d'explosifs additionnels. Attribution des points : Oui = 10 Non = 0	10		
Nombre maximal de points alloués		95		